

COUNCIL OF THE EUROPEAN COMMUNITIES
GENERAL SECRETARIAT

P R E S S R E L E A S E

536th meeting of the Council

- Agriculture -

Brussels, 26 September 1978

President: Mr Joseph ERTL,

Federal Minister of Agriculture
of the Federal Republic of Germany

26.IX.78

The Governments of the Member States and the Commission of the European Communities were represented as follows:

Belgium:

Mr Antoine HUMBLET Minister for Agriculture and Small
firms and Traders

Denmark:

Mr Niels Anker KOFOED Minister of Agriculture
Mr Hans Jørgen KRISTENSEN State Secretary, Ministry of Agriculture

Germany:

France:

Mr Pierre MEHAIGNERIE Minister of Agriculture
Mr Jacques FOUCHLER State Secretary,
Ministry of Agriculture

Ireland:

Mr Jim GIBBONS Minister for Agriculture

Italy:

Mr Giovanni MARCORA Minister of Agriculture

26.IX.78

Luxembourg:

Mr Jean HAMILIUS

Minister of Agriculture and
Wine

Mr Albert BERCHEM

State Secretary,
Ministry of Agriculture

Netherlands:

Mr A.P.J.M.M. van der STEE

Minister of Agriculture
and Fisheries

United Kingdom:

Mr John SILKIN

Minister of Agriculture,
Fisheries and Food

Commission:

Mr Finn Olav GUNDELACH

Vice-President

o

o

o

STRUCTURAL MEASURES IN AGRICULTURE IN THE MEDITERRANEAN REGIONS

The Council examined a series of measures proposed for developing the Mediterranean regions of the Community in the agriculture sector, namely:

- a common measure for forestry in certain dry Mediterranean zones;
- the development of an agricultural advisory service in Italy;
- a flood protection programme in the Hérault valley;
- a programme for the acceleration and guidance of collective irrigation works in Corsica.

With regard to the first two proposals, on which the Council undertook, when adopting its decision on agricultural prices for this year, to act before the end of September, the discussions served to circumscribe the last remaining problems, regarding the delimitation of the zones in question, the amount of the EAGGF contribution to these various measures, and the list of measures eligible for aid, and to open the way for a decision at the Council's next meeting.

As regards the last two measures, the preparation of which is not so far advanced, the discussions gave the delegation an opportunity to state their respective positions, notably as regards the estimated cost, the advisability of an EAGGF contribution, and an estimate of the long term benefits to the agricultural sector of the proposed measures.

26.IX.78

Following its deliberations, the Council instructed the Special Committee on Agriculture to continue its discussions, bearing in mind the structural, ecological and sociological effects of the proposals, so that the Council could, if at all possible, take a decision at its next meeting, due to be held on 30 and 31 October 1978.

WINE

On wine, the Council discussed the granting of aid for the use of concentrated must to enrich certain table wines made from the 1978 crop. It took note of the Commission's statement that in its opinion the question was part of the package of prospective measures on wine which the Council was to debate at its October meeting. The Council agreed that, if such aid for concentrated must were to be decided upon, it ought in principle to be applicable to the current wine year.

The Council then turned, in preparation for its October discussions, to the various proposals for measures mooted in the Commission communication on the progressive establishment of balance on the market in wine.

The Council asked the Special Committee on Agriculture to look again at all the technical aspects of these proposals in order to pave the way as effectively as possible for the Council's discussions at its next meeting.

DAIRY PRODUCTS

The Council heard a statement by Mr GUNDELACH by way of introduction to the Report on the situation in the dairy product sector, submitted by the Commission in accordance with the conclusions reached by the Council at its meeting from 8 to 12 May with a view to enabling the problems arising in this sector to be reviewed.

This report contains, apart from a market analysis, a number of considerations as a basis for a debate on the most effective methods of restoring the balance of the market.

The Council will hold a detailed discussion on this subject at a later date.

ESTIMATE OF YOUNG MALE BOVINE ANIMALS

Following an exchange of views on the extent to which the estimate of young male bovine animals weighing three hundred kilograms or less intended for fattening for the period to 31 December 1978 had been used up, the Council agreed to review this question at its next meeting.

Agriculture

The Council adopted in the official languages of the Communities,

- the Regulations
 - amending Regulation (EEC) No 2967/76 laying down common standards for the water content of frozen and deep-frozen chickens, hens and cocks;
 - amending Regulation (EEC) No 2744/75 on the import and export system for products processed from cereals and rice;
- the Directive amending Directive 66/403/EEC on the marketing of seed potatoes.

MISCELLANEOUS DECISIONS

Agreements with the Maghreb and Mashreq countries, Israel and Portugal

The Council adopted in the official languages of the Communities the Regulations on the conclusion of the Co-operation Agreements with Algeria, Morocco, Tunisia, Egypt, Syria, Jordan and Lebanon and the Additional and Financial Protocols with Israel and Portugal⁽¹⁾.

These Agreements will enter into force on the first day of the second month following the exchange of instruments of notification of the completion of the procedures necessary for this purpose, probably on 1 November next.

(1) See Press Releases issued on the signing of the various Agreements: Egypt - 40/77 (Presse 3) of 18.1.1977, Syria - 41/77 (Presse 4) of 18.1.1977, Jordan - 42/77 (Presse 5) of 18.1.1977, Morocco - 474/76 (Presse 43) of 27.4.1976, Algeria - 473/76 (Presse 42) of 26.4.1976, Tunisia - 472/76 (Presse 41) of 25.4.1976, Israel - 165/77 (Presse 14) of 8.2.1977, Lebanon - 539/77 (Presse 58) of 3.5.1977, Portugal - 990/76 (Presse 103) of 10.9.1976.

26.IX.78

The Council also adopted a common position on the proposal for a Regulation on the application of the Financial Protocols with Greece, Turkey and Portugal, which will be forwarded shortly to the European Parliament under the conciliation procedure.

NOTE BIO (78) 332 AUX BUREAUX NATIONAUX
 C.C. AUX MEMBRES DU GROUPE, A M. BURGHARDT, ASSISTANT DG I
 ET A M. LECOMTE, DG VIII

CONSEIL AGRICOLE (K. VAN DER PAS)

A L'ORDRE DU JOUR DU CONSEIL AGRICOLE QUI SE REUNIT AUJOURD'HUI A BRUXELLES, SE TROUVENT NOTAMMENT DES REUNIONS INTERESSANT LES REGIONS MEDITERRANEENNES DE LA COMMUNAUTÉ. LES MINISTRES PARLERONT D'ABORD D'UNE ACTION FORESTIERE EN AVEUR DES ZONES SECHESES MEDITERRANEENNES. LA COMMISSION AVAIT PROPOSE DE CONSACRER UNE SOMME DE 230 MILLIONS D'UC A CETTE ACTION, MAIS LE DEGRE DE PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNAUTÉ POSE UN PROBLEME. PLUSIEURS DELEGATIONS ESTIMENT QUE LA COMMUNAUTÉ DEVRAIT CONTRIBUER POUR MOINS DE 50 %, POURCENTAGE PROPOSE PAR LA COMMISSION, ET QUE L'ENVERGURE DE L'ACTION DEVRAIT ETRE LIMITEE (REDUCTION DE LA SURFACE, ~~ETC.~~ REJET D'ACTIONS ACCESSOIRES COMME LA CONSTRUCTION DE ROUTES, LA PROTECTION CONTRE LES INCENDIES DE FORETS...). LA COMMISSION INSISTE SUR LA NECESSITE D'UNE ACTION DE GRANDE ENVERGURE QUI NE POURRA REUSSI QUE SI LES MESURES ACCESSOIRES SONT PRISES EN MEME TEMPS. CELLE AURA UN EFFET BENEFAIQUE SUR L'ENSEMBLE DE L'AGRICULTURE (AMELIORATION DES SOLS ET DE LEUR CAPACITE DE RETENIR L'EAU, ETC.) ET DONC SUR L'EMPLOI DANS LES REGIONS CONCERNÉES.

LA DEUXIEME MESURE QUI SERA DISCUTEE CONCERNERA LA FORMATION DE CONSEILLERS AGRICOLES ET PLUS GENERALEMENT L'AMELIORATION DU SYSTEME D'INFORMATION AGRICOLE EN ITALIE. LA QUESTION FINANCIERE SE POSE EGALEMENT : LE FEOGA A-T-IL LA POSSIBILITE JURIDIQUE DE PRENDRE EN CHARGE CERTAINES DEPENSES ? FAUT-IL PREVOIR CETTE MESURE DANS L'ENSEMBLE DE L'ITALIE OU SEULEMENT DANS LES REGIONS QUI EN ONT LE PLUS GRAND BESOIN ? ETC. SILON LES PROPOSITIONS DE LA COMMISSION, LA COMMUNAUTE CONTRIBUERA ENVIRON POUR 80 MUC A CETTE ACTION.

LES DEUX MESURES STRUCTURELLES "MEDITERRANEENNES" QUI INTERESSENT PARTICULIEREMENT LA FRANCE CONCERNENT LA PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS DANS LA VALLEE DE L'HERAULT (CONSTRUCTION D'UN BARRAGE) ET DES OPERATIONS COLLECTIVES D'IRRIGATION EN CORSE. A NOUVEAU, PLUSIEURS DELEGATIONS DEMANDENT SI ET DANS QUELLE MESURE LA COMMUNAUTE DEVRAIT Y CONTRIBUER. CERTAINES ONT JUSTIFIE LEURS HESITATIONS PAR LA CRAINTE QUE CES PROJETS SOIENT UNE INCITATION A PRODUIRE PLUS DE VIN ALORS QUE LA COMMISSION A PROPOSE UN PROGRAMME D'ASSAINISSEMENT DE CE SECTEUR.////

NNNN

VAN DER PAS GPP B. 1/4 2205 26.9.78 X X

E. PERLOT

346631

CES PROPOSITIONS SONT EGALEMENT A L'ORDRE DU JOUR. LES MINISTRES AURONT LEUR PREMIERE DISCUSSION DEPUIS L'INTRODUCTION DES PROPOSITIONS AU MOIS DE JUILLET (VOIR NOTE P 86). LES DEUX PROBLEMES-CLE SONT LE PRIX MINIMUM DE COMMERCIALISATION ET LA SUPERPRESTATION VINIQUE. LE PRIX MINIMUM, RETENU COMME POSSIBILITE PAR LE CONSEIL LUI-MEME DANS LE CADRE DE LA FIXATION DES PRIX AGRICOLES AU MOIS DE MAI DE CETTE ANNEE, NE TROUVE PLUS DE SYMPATHIE SAUF AU SEIN DE LA DELEGATION FRANCAISE. C'EST NOTAMMENT LA DELEGATION ITALIENNE QUI CRAINT L'IMPACT D'UNE EVENTUELLE APPLICATION DE CE PRIX SUR SES EXPORTATIONS VERS LA FRANCE. LA COMMISSION A PROPOSE LE PRIX MINIMUM COMME POSSIBILITE DONT L'APPLICATION CONCRETE NECESSITERAIT UNE DECISION SPECIFIQUE DU CONSEIL. IL DEVRAIT D'AILLEURS NE PAS ETRE APPLIQUE AU-DELA D'UNE PERIODE DE QUELQUES ANNEES NECESSAIRES POUR L'ASSAINISSEMENT STRUCTUREL DE LA VITICULTURE COMMUNAUTAIRE. LA SUPERPRESTATION VINIQUE EST UN DEUXIEME POINT AUQUEL S'OPPOSE LA DELEGATION ITALIENNE. IL S'AGIT EN EFFET D'UNE DISTILLATION OBLIGATOIRE SUPPLEMENTAIRE D'UNE PARTIE DES RECOLTES SURABONDANTES ET QUI N'EST PAS ENCORE APPLIQUEE EN ITALIE. LA FRANCE QUI L'APPLIQUE DEPUIS QUELQUES ANNEES INSISTE POUR QUE L'ITALIE ACCEPTE LES MEMES DISCIPLINES. LA COMMISSION A PROPOSE DE TENIR COMPTE DU FAIT QUE, EN CAS D'EXCEDENTS, LES VINS ITALIENS ISSUS DE RAISINS DE TABLE, SONT DEJA DISTILLES A TITRE OBLIGATOIRE ET, PAR CONSEQUENT, D'IMPOSER A L'ITALIE UNE "SUPERPRESTATION" MOINS LOURDE. ELLE POURRAIT AINSI ATTEINDRE 8 0/0 EN FRANCE, MAIS SEULEMENT 5 0/0 EN ITALIE. NEANMOINS, L'OPPOSITION ITALIENNE PERSISTE.

OUTRE CE GRAND DOSSIER D'ASSAINISSEMENT DE LA VITICULTURE, LES MINISTRES DISCUTERONT DES DEMANDES QUI SERONT FAITES PAR LA FRANCE ET PAR L'ITALIE EN VUE D'OBTENIR DES AIDES COMMUNAUTAIRES POUR ENRICHIR CERTAINS VINS A L'AIDE DE MOUTS CONCENTRES. DANS LE SUD DE LA FRANCE ET DANS LE NORD DE L'ITALIE, LES VIGNOBLES N'ONT PAS EU ASSEZ DE SOLEIL, CE QUI REND NECESSAIRE UN RENFORCEMENT DU DEGRE ALCOOLIQUE DES VINS. ON S'ORIENTE VERS UNE AIDE DE 1 UC PAR DEGRE ET PAR HECTOLITRE.

M. GUNDELACH INTRODUIRE ENSUITE LE RAPPORT DE LA COMMISSION SUR LA SITUATION DU SECTEUR LAITIER. (VOIR BIO COM DE LA SEMAINE PASSEE). DES INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES SUIVront APRES LA CONFERENCE DE PRESSE DE M. GUNDELACH QUI AURA ENCORE LIEU, COMME NOUS L'ESPERONS, AUJOURD'HUI.

LE DERNIER POINT A L'ORDRE DU JOUR CONCERNE L'AUGMENTATION DU NOMBRE DE JEUNES BOVINS DESTINES A L'ENGRAISSEMENT QUE LA COMMUNAUTE IMPORTE AVEC UN PRELEVEMENT REDUIT. LA COMMISSION A PROPOSE DE PORTER LE NOMBRE DE 200.000 TETES A 250.000 POUR TENIR COMPTE DES BESOINS ITALIENS. DEVANT L'OPPOSITION DE LA PLUPART DES AUTRES ETATS MEMBRES, LA PRESIDENCE A SUGGERE, COMME COMPROMIS, UN NOMBRE DE 215.000 TETES. M. MARCORA INSISTE CEPENDANT POUR QU'IL SOIT PORTE A 250.000 (A SUIVRE), AMITIES, E. PERLOT COMEUR

NNNN

412634

11

" NOTE BIO(■78) 332 (SUITE 1 ET FIN) AUX BUREAUX NATIONAUX
C.C.AUX MEMBRES DU GROUPE, A M. BURGHARDT, ASSISTANT DG 1
ET A M. LECOMTE, DG 8

8 ★ ★ ★

CONSEIL AGRICOLE (K. VAN DER PAS)

433

LES MINISTRES DE L'AGRICULTURE N'ONT PRIS AUCUNE DECISION ET ONT RENVOYE TOUS LES DOSSIERS AU COMITE SPECIAL AGRICULTURE. LA DISCUSSION SUR LES ACTIONS (MEDITERRANEENNES ET VITICOLES) N'ONT PAS REVELE DE NOUVEAUX ASPECTS. ON A PU, A NOUVEAU, CONSTATER UNE CERTAINE RETICENCE A L'EGARD DES TAUX DE PARTICIPATION FINANCIERE DU FEOGA AUX ACTIONS MEDITERRANEENNES ET NOTAMMENT AUPRES DES DELEGATIONS ALLEMANDE, BRITANNIQUE, DANOISE ET NEERLANDAISE QUI PLAIDAIENT POUR UN POURCENTAGE INFERIEUR. PLUSIEURS DELEGATIONS ONT EGALLEMENT EMIS DES DOUTES QUANT A L'UTILITE OU L'EFFICACITE DES MESURES PROPOSEES POUR LE HERAULT ET LA CORSE (VOIR NOTE BIO 332).

LA MAJORITE, CE PRIX NE PEUT ETRE UTILISE QUE SI TOUTES LES AUTRES MESURES SONT RESTEES SANS EFFETS TANDIS QUE, POUR LA FRANCE, IL N'Y A PAS DE HIERARCHIE ENTRE LES DIFFERENTES MESURES. L'ITALIE S'EST OPPOSEE, COMME PREVU, TANT AU PRIX MINIMUM QU'A LA DISTILLATION OBLIGATOIRE AU TITRE DE LA ''SUPERPRESTATION'' VINIQUE.

LA FRANCE A DEMANDE UNE AIDE POUR ENRICHIR CERTAINS VINS A L'AIDE DE MOUTS CONCENTRES. M. GUNDELACH A RAPPELE QUE LE PROGRAMME D'ASSAINISSEMENT VINICOLE PROPOSE PAR LA COMMISSION PRÉVOIT DES AIDES POUR STIMULER L'UTILISATION DE MOUTS CONCENTRES ET QUE LA DEMANDE FRANÇAISE NE PEUT ÊTRE TRAITÉE QUE DANS CE CADRE. CET AVIS A ÉTÉ REPRIS PAR LE CONSEIL ET SON PRÉSIDENT, M. ERTL, A ANNONCE QU'IL TENTERA D'OBTENIR UN ACCORD DU CONSEIL, AU MOIS D'OCTOBRE, SUR UN PAQUET COMPRENNANT TANT DES MESURES MÉDITERRANÉENNES QUE VITICOLES.

A LA DEMANDE DE LA DELEGATION BRITANNIQUE, M. GUNDELACH A PROMIS AU CONSEIL UNE ETUDE SUR LES MONTANTS COMPENSATOIRES MONETAIRES APPLICABLES A LA VIANDE PORCINE. LE ROYAUME-UNI ESTIME QUE CES MONTANTS DEVRAIENT ETRE CALCULES DIFFEREMMENT POUR OBTENIR UNE DIMINUTION DES SUBVENTIONS A L'IMPORTATION (ET DONC DE LA CONCURRENCE FAITE AUX PRODUCTEURS INDIGENES) DANS CE PAYS.

111

NNNN

VAN DER PAS GPP B. 1/4 2205 27.9.78 X X

M. SANTARELLI

P. Ber f

346632

LA FRANCE A ATTIRE L'ATTENTION SUR LA MAUVAISE SITUATION DU MARCHE POUR LES PRODUCTEURS DE VIANDE PORCINE ET ELLE A DEMANDE QUE LES IMPORTATIONS EN PROVENANCE DE PAYS TIERS SOIENT SURVEILLEES PLUS RIGOUREUSEMENT PAR UN SYSTEME DE CERTIFICATS. M. GUNDELACH A INDIQUE QU'IL EXISTE DEJA UN SYSTEME DE LICENCES SEMBLE SUFFIR POUR L'INSTANT.(LA COMMISSION A D'AILLEURS AUGMENTE CERTAINES RESTITUTIONS A L'EXPORTATION ET CERTAINS PRELEVEMENTS SUPPLEMENTAIRES A L'IMPORTATION AVEC EFFET AU 25 SEPTEMBRE POUR ESSAYER DE SOULAGER CE MARCHE DONT ███████████████████████ LE CYCLE DE PRODUCTION ATTEINT ACTUELLEMENT UN SOMMET.)

LA COMMISSION AVAIT PROPOSE QUE LA GRANDE-BRETAGNE PUISSE DOUBLER SA SUBVENTION A LA CONSOMMATION DE BEURRE DANS LE CADRE DE L'ACTION BEURRE DE NOEL DONT LES DISPOSITIONS ONT DEJA ETE ARRETEES POUR LES AUTRES ETATS MEMBRES (VOIR IP (78) 163). LA GRANDE-BRETAGNE POURRAIT, SELON CETTE PROPOSITION, DONNER UNE AIDE SUPPLEMENTAIRE DE 200 UC/TONNE (LA COMMUNAUTE FINANCE DEJA UNE AIDE BRITANNIQUE DE 230 UC/TONNE) POUR UNE QUANTITE MAXIMUM DE 51.025 TONNES DE BEURRE D'ORIGINE COMMUNAUTAIRE. CETTE AIDE NE S'APPLIQUERAIT DONC PAS AUX IMPORTATIONS DE BEURRE NEO-ZELANDAIS ET, POUR CETTE RAISON, LA GRANDE-BRETAGNE SEMBLE PREFERER MAINTENANT APPLIQUER UNE ACTION DE VENTE PROLONGEE COMME PREVU PAR LA REPUBLIQUE FEDERALE. LES AUTRES PAYS MEMBRES APPLIQUERONT UNE ACTION DE COURTE DUREE (POUR DETAILS, VOIR IP (78) 163).

LA DEMANDE ITALIENNE POUR UNE AUGMENTATION DE 200.000 A █████250.000 JEUNES BOVINS DESTINES A L'ENGRAISSEMENT PROVENANT DES PAYS TIERS N'A PAS ETE RETENUE. LA PLUPART DES PAYS MEMBRES ESTIMENT QU'IL Y A ASSEZ DE VIANDE BOVINE DANS LA COMMUNAUTE.

A L'ISSUE DU CONSEIL, M. GUNDELACH A PRÉSENTE A LA PRESSE LE RAPPORT DE LA COMMISSION SUR LE MARCHE LAITIER. IL A NOTAMMENT DIT QUE LES EXCEDENTS LAITIERS SONT LES SEULS EXCEDENTS SERIEUX. LE MARCHE LAITIER EST SATURE ET AUCUN EFFORT FINANCIER NE POURRAIT ██████████ ACCROITRE LES DEBOUCHES. IL FAUT, PAR CONSEQUENT, ATTAQUER LE PROBLEME DU COTE DE LA PRODUCTION. POUR LES DETAILS VOIR NOTE P-99 QUI VOUS A ETE ENVOYEE HIER. █████
CE RAPPORT N'A FAIT L'OBJET D'AUCUNE DISCUSSION AU CONSEIL ET ██████████

LES MINISTRES SE SONT BORNES A FELICITER LA COMMISSION POUR LE TRAVAIL EFFECTUE.

AMITIES,

M. SANTARELLI COMEUR

NNNN